

Inclure la gestion de l'eau agricole dans la gouvernance et le développement durable des territoires ruraux

Policy Brief

Pourquoi?

- ▶ La gestion de l'eau est complexe : elle mobilise de multiples acteurs, pour différents usages, à différentes échelles et en lien avec d'autres ressources comme le foncier : elle est à l'intersection d'une pluralité de territoires qui sont autant de construits sociaux.
- ▶ Dans un contexte de changement climatique et de rareté, l'eau agricole est un enjeu majeur de développement durable des territoires ruraux.
- ▶ Lorsqu'elle se limite à une approche sectorielle et verticale, la gestion de l'eau agricole se heurte à la difficulté d'appréhender les enjeux multiples des espaces ruraux et d'articuler les actions aux autres politiques sectorielles.
- ▶ L'expérience montre que le développement des infrastructures hydroagricoles ne se traduit pas systématiquement par une durabilité et une résilience plus grande du territoire. Face à ce constat, il convient de s'interroger sur l'approche à mobiliser et la manière d'agir.

Le développement durable d'un territoire passe par la capacité des acteurs à définir, à planifier, et à financer des actions qui s'insèrent dans une vision stratégique portée par la collectivité territoriale et une institution légitimée localement. La mise en place ou le renforcement des dispositifs inclusifs de gouvernance territoriale permet d'amener les acteurs locaux à s'engager dans la gestion des ressources, la planification des investissements et le règlement des conflits. Ces dispositifs doivent s'appuyer sur un système de production et de partage de connaissances concernant le territoire et ses ressources.

Les aménagements doivent ainsi s'inscrire dans un projet de territoire où l'eau agricole s'articule à d'autres priorités du développement local.

Il s'agit de s'appuyer sur des approches territoriales qui permettent de replacer la gestion de l'eau agricole au sein de la gouvernance et du développement durable des territoires ruraux et de leur voisinage.

Les approches territoriales constituent un cadre intégrateur qui permet de considérer ensemble les enjeux et les acteurs des territoires, de s'appuyer sur les collectivités territoriales et d'articuler les politiques publiques au sein d'une trajectoire de développement territorial durable et résilient. Elles contribuent à la cohérence de différents niveaux d'organisation existants (local/régional/national) selon un principe de subsidiarité, impliquant un dialogue entre acteurs de l'eau agricole et ceux d'autres secteurs.

// Le diagnostic participatif est une étape essentielle pour la définition de la place de l'eau agricole dans la complexité du territoire et la construction d'une vision partagée //

Dès les années 1980 en Afrique de l'Ouest, des projets d'appui à la gestion des terroirs et de développement local se sont appuyés sur des approches territoriales. Avec l'émergence des dynamiques de décentralisation, ces projets ont évolué pour soutenir les communes rurales dans l'application de leur mandat sur le développement économique et social. Les projets des années 2000 s'inscrivent dans cet élargissement systématique des domaines d'intervention de ces communes au-delà des aménagements hydroagricoles : gestion du foncier, mise en valeur agricole, appuis institutionnels aux acteurs, investissements à intérêt collectif priorisés au niveau communal. Aujourd'hui, de plus en plus d'approches de planification participative mettent les acteurs locaux au cœur des décisions.

Comment ?

Construire un processus de concertation et un dispositif d'animation territoriale pour la gestion de l'eau agricole

Les approches territoriales doivent impliquer les acteurs des territoires issus de tous les secteurs d'activités dans un processus itératif de participation, de concertation et de codécision afin de permettre l'ancrage de tout projet dans une dynamique territoriale partagée, réduisant ainsi les risques de déconnexion et d'incohérences avec les réalités locales.

Il s'agit d'assurer un dialogue étroit et permanent dans des espaces décisionnels qui puisse garantir la représentativité des porteurs de projets et politiques publiques, des acteurs du territoire et extérieurs. Cela doit être fait en s'appuyant sur des dispositifs participatifs opérationnels et adaptatifs impliquant les acteurs depuis la conception et jusqu'à l'évaluation du projet. L'économie politique de l'accès différencié à l'eau agricole, les risques et les droits des différents acteurs ne doivent pas être ignorés au cours de ce processus.

Ces dispositifs doivent être réfléchis dans la durée, ce qui nécessite de prévoir leur financement et leur articulation, voire leur insertion, avec et dans les organisations existantes. Ils doivent être régulièrement mobilisés en fonction des besoins des acteurs : lors de la prise de décision des investissements et des actions à mener, au cours de leur réalisation et après leur mise en œuvre dans une perspective de réhabilitation ou de meilleure insertion au sein du territoire.

Prendre le temps de replacer l'eau agricole dans la complexité du territoire

La prise en compte des enjeux du territoire et des mécanismes de participation et d'appropriation par le public nécessite du temps. Des actions trop rapides feront l'impasse sur une partie des enjeux et cela affectera leurs effets et leur appropriation par les acteurs. La conduite d'un diagnostic participatif est une étape essentielle pour la définition de la place de l'eau agricole dans la complexité du territoire et la construction d'une vision partagée.

Géographie : multipays

Mots-clés : territoire, eau agricole, gouvernance, concertation

Thématiques : eau, agriculture, développement territorial

Il permet également d'engager les acteurs dans un processus de co-construction progressif autour d'enjeux environnementaux, de justice sociale et de développement économique durable.

Concevoir les projets pour une trajectoire territoriale durable

Les projets doivent être conçus comme des outils au service d'un dialogue de politique publique élargi contribuant au dynamisme de territoires en perpétuelle évolution. Cela nécessite de porter une attention particulière à la production et au partage d'information : il faut permettre aux acteurs du territoire d'accompagner et d'évaluer les changements obtenus et les perspectives sur la base d'indicateurs clairs.

Il s'agit d'anticiper les impacts futurs de différents scénarios du changement climatique et de réduire au maximum les risques encourus par tous les acteurs du territoire et pas seulement par les acteurs directs du projet.

Il s'agit aussi de garantir la pérennité du dispositif institutionnel local et des infrastructures hydroagricoles. Cela nécessite le renforcement des compétences nécessaires pour accompagner l'évolution des processus règlementaires et législatifs ainsi que l'amélioration des capacités financières des collectivités territoriales en prévoyant, en particulier, les modalités de financement des activités d'ingénierie sociale et de maintenance des infrastructures au-delà du calendrier strict du projet.

Soutenir l'innovation technique, sociale et organisationnelle

Les approches territoriales doivent s'enrichir des processus d'innovation observés sur le terrain et accompagner les actions les plus prometteuses. Il peut s'agir d'innovations techniques (informations météorologiques ou hydrologiques, changement de techniques d'irrigation...) et/ou d'innovations sociales et organisationnelles : nouvelles échelles collectives de décision ou de gestion, nouveaux métiers (médiateurs territoriaux, délégation de maîtrise d'ouvrage...). Ces approches territoriales doivent également permettre de poser la question du rôle de l'eau dans le développement de la créativité et de l'innovation sur le territoire, ainsi que dans la diversification des activités économiques et sociales.

Ce texte est le fruit d'un travail collectif engagé avec l'appui du Comité scientifique et technique Eau agricole (COSTEA) et coordonné par Mathieu Boche (AFD - Agence française de développement), Julien Burte (Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement - CIRAD) et Meriem Jouini (FUNCEME). Il a mobilisé les auteurs suivants : Quentin Ballin (AFD); Sami Bouarfa (Institut national de la recherche agronomique - INRAe); Sidy Seck (Université Gaston Bergé-Sénégal); Benjamin Vennat (BRLi); Jean-Louis Couture (expert indépendant); Alexia Hofmann (AFD); Abdellah Taky (Institut agronomique et vétérinaire Hassan II); Pierre-Louis Mayaux (CIRAD); Ehssan El Meknassi (IAV Hassan II); Etienne Dressayre (BRL Ingénierie); Jean-Philippe Luc (CACG); Vincent Kulesza (Société du canal de Provence); Boubacar Ba (Université Gaston Bergé); Patrick D'Aquino (CIRAD); Jean-Yves Jamin (CIRAD); Mohamed Naoufel Ben Haha (Direction générale de l'aménagement et la conservation des terres agricoles (DGACTA, Tunisie); Amandine Adamczewski (CIRAD).

Agence française de développement (AFD) 5, rue Roland Barthes, 75012 Paris.

Directeur de publication Rémy Rioux

Directeur de la rédaction Thomas Mélonio

Création graphique MeMo, Julie Gilles, D. Cazeils

Conception et réalisation Coquelicot

Dépôt légal 4^e trimestre 2021 | ISSN 2742-5312

Crédits et autorisations



License Creative Commons

Attribution - Pas de commercialisation - Pas de modification

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>

Imprimé par le service de reprographie de l'AFD

Retrouvez les autres publications dans cette collection :

<https://www.afd.fr/fr/collection/policy-brief>